

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 juin 2018

CP2018_06_8
id. 3977

L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

RAPPORT D'EXÉCUTION FAPI 2017

Le Département du Tarn et Garonne, en qualité de chef de file des politiques d'inclusion a souhaité bénéficier du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (F.A.P.I.) prévu par la loi de finances 2017, article 89.

La convention signée avec l'État a permis de bénéficier au titre de l'année 2017 d'une subvention de 170 463 €.

Conformément à l'article 2.5 de la convention, le Département est en charge de préparer son rapport d'exécution qui doit faire l'objet d'un vote par la commission permanente.

Pour l'année 2017, les orientations ont été fixées conjointement avec les services de l'État :

- actions en faveur des savoirs de base, langue et alphabétisation ;
- des acquisitions de compétences numériques ;
- vérifier la pertinence d'une plate-forme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ».

Suite à l'appel à projets déposé sur le site du Conseil départemental en octobre 2017, des actions de formations linguistiques sont mises en place sur différents points du Département, approuvées par la commission permanente du 23 janvier 2018. Le montant global s'élève à 96 550 €.

D'autre part, le Département recrute 5 volontaires en service civique, décision de l'Assemblée départementale des 4 et 5 avril 2018, pour accompagner certaines personnes dans les démarches dématérialisées lorsqu'ils se présentent dans les Maisons des Solidarités du département. Leurs missions, au-delà de l'aide effectivement sur les demandes administratives, sera de les accompagner sur une initiation à l'outil informatique : savoir utiliser une boîte mail (envoi et réception d'un message), savoir utiliser les sites administratifs : CAF, MSA, POLE EMPLOI, AMELI,

Enfin, la pertinence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation vers les formations linguistiques est à l'étude. Elle aurait pour vocation d'évaluer les besoins des personnes repérées pour les orienter vers les structures adaptées et d'en évaluer le niveau à la sortie de la formation. Cette plate-forme pourrait également être un observatoire pour le département et préciserait les besoins des territoires et le type de formations nécessaires afin d'orienter efficacement les futurs appels à projets.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du rapport d'exécution 2017 concernant le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tout document afférent.

Acte donné.

Le Président,

Christian ASTRUC